



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 25 NOVEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce 25 novembre 2019 à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Julie Guilbeault
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Est absente : Madame la conseillère Josée Lampron

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
 général adjoint Martin Careau
 Madame la greffière adjointe et directrice des affaires
 juridiques Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt de la liste des engagements financiers
 - 4.2 Dépôt du rapport d'Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'édition 2019 du rodéo
 - 4.3 Report de vacances : Commis à la taxation
 - 4.4 Avis de motion concernant un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 390 000 \$ pour l'achat et l'installation d'estrades et de toiles permanentes pour les couvrir
 - 4.5 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 390 000 \$ pour l'achat et l'installation d'estrades et de toiles permanentes pour les couvrir
 - 4.6 Avis de motion concernant un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 221 000 \$ pour des travaux de rénovation à l'édifice de la mairie
 - 4.7 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 221 000 \$ pour des travaux de rénovation à l'édifice de la mairie
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Résolution d'appui à la demande auprès de la CPTAQ : Exploitation d'une sablière sur les lots 4 009 690 et 4 009 691
 - 5.2 Résolution d'appui à la demande auprès de la CPTAQ : Lots 4 009 664, 4 009 681 et 4 010 464, rue Laurier
 - 5.3 Demande de permis d'enseigne : 4733, route de Fossambault, local 400
 - 5.4 Demande de permis de construction : 199, rue Edward-Assh
 - 5.5 Demande de dérogation mineure : Implantation d'un abri d'auto au 2, rue Garbin
 - 5.6 Demande de permis d'enseigne : 3908-3914, route de Fossambault



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

- 5.7 Demande de permis de rénovation sans agrandissement : 4733, route de Fossambault, local 400
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Autoriser le paiement numéro 7 : Construction d'un 5e étang aéré
- 6.2 Réception provisoire des travaux : Construction d'un 5e étang aéré et ajout d'un dégrilleur
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Autoriser le paiement numéro 1 : Aménagement de la salle du conseil et des bureaux du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
- 7.2 Autoriser le paiement numéro 1 : Réfection de la toiture du garage municipal - phase 2
- 7.3 Autorisation de paiement numéro 2 : Réfection de la toiture du garage municipal - phase 2
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Amendement de la résolution numéro 368-2019 : Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un réservoir d'eau (borne sèche)
- 9.2 Adoption du plan municipal de sécurité civile
- 9.3 Entériner l'embauche d'un pompier-premier répondant suite à une période de probation
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Autorisation de paiement : Entente intermunicipale Ville de Pont-Rouge pour la gymnastique
- 10.2 Engagement d'employés occasionnels : Billetterie et atelier Parc de glisse du Grand-Héron
- 10.3 Autorisation de paiement : Éclairage des terrains de tennis
- 10.4 Politique de tarification des salles : Demande de l'École de musique Kapellmeister
- 10.5 Autorisation de dépense : Spectacle de madame Guylaine Tanguay
- 10.6 Autorisation de dépense : Système de contrôle du système de son du Pavillon Desjardins
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Autoriser le paiement numéro 6 : Réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier
- 11.2 Embauche d'un patrouilleur au Service des travaux publics
- 11.3 Embauche de 2 employés réguliers et ouverture d'un concours
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE
ET CONSTATATION DU QUORUM**

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la séance du 25 novembre est ouverte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

580-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté, en y retirant le point 10.4
« Politique de tarification des salles : Demande de l'École de musique Kapellmeister ».
ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**581-2019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
11 NOVEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2019 comme il
a été déposé.
ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 20 novembre 2019, laquelle comprend 191 commandes au montant de 228 651,38 \$.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVÉNEMENTS SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER POUR L'ÉDITION 2019 DU RODÉO

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose le rapport financier de l'édition 2019 du rodéo préparé par Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

582-2019 REPORT DE VACANCES : COMMIS À LA TAXATION

ATTENDU la demande de la commis comptable à la taxation madame Lise Brisson;

ATTENDU que la raison invoquée dans la demande de l'employée est pour cause de maladie;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 18 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le report de 150 heures de la banque de vacances 2019 de Madame Brisson en 2020 et accepte de monnayer 89,04 heures de vacances à verser dans le REER de l'employée. Les heures de vacances devront être prises durant l'année 2020.
ADOPTÉE

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 390 000 \$ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ESTRADES ET DE TOILES PERMANENTES POUR LES COUVRIR

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Claude Phaneuf, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 390 000 \$ pour l'achat et l'installation d'estrades et de toiles permanentes pour les couvrir.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 390 000 \$ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ESTRADES ET DE TOILES PERMANENTES POUR LES COUVRIR

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf dépose le projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 390 000 \$ pour l'achat et l'installation d'estrades et de toiles permanentes pour les couvrir.

Projet de règlement numéro APR-168-2019

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à acquérir et faire installer des estrades, et des toiles permanentes pour les couvrir, dans la zone des festivités de la Ville, selon le devis préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 20 novembre 2019.

Le devis, incluant l'estimation des coûts, est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 390 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant la préparation du terrain, l'achat de tous les matériaux nécessaires, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 390 000 \$, sur une période de DIX (10) ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et particulièrement les sommes octroyées par le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN).



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 25 NOVEMBRE 2019.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 221 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'ÉDIFICE DE LA MAIRIE

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame la conseillère Nathalie Laprade, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 221 000 \$ pour des travaux de rénovation à l'édifice de la mairie.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 221 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'ÉDIFICE DE LA MAIRIE

Madame la conseillère Nathalie Laprade dépose le projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 221 000 \$ pour des travaux de rénovation à l'édifice de la mairie.

Projet de règlement numéro APR-169-2019

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à procéder aux travaux de rénovation de l'édifice de la mairie (incluant des modifications à l'accueil, l'installation d'un humidificateur au rez-de-chaussée et d'un déshumidificateur au sous-sol, des travaux correctifs à la toiture et le nettoyage du revêtement extérieur) tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 21 novembre 2019 et dans un document préparé par M. Gilles Laflamme, architecte, pour la firme Gilles Laflamme Architecte Inc., portant le numéro 1912, en date du 21 novembre 2019.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 221 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 390 000 \$, sur une période de QUINZE (15) ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 25 NOVEMBRE 2019.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

583-2019

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ : EXPLOITATION
D'UNE SABLIERE SUR LES LOTS 4 009 690 ET 4 009 691**

ATTENDU la demande de messieurs Sylvain, Michel et Luc Martel adressée auprès de la CPTAQ aux fins de renouveler l'autorisation accordée le 23 janvier 2015 au dossier 407806 pour l'exploitation d'une sablière sur les lots 4 009 360 et 4 009 691;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

ATTENDU que la nouvelle autorisation est nécessaire pour poursuivre l'exploitation de la sablière au-delà de la période de cinq (5) ans préautorisée au dossier 407806;

ATTENDU que la demande devrait être autorisée pour les mêmes motifs apparaissant à la dernière autorisation du 23 janvier 2015;

ATTENDU que l'acceptation de la demande ne causerait aucun impact aux activités agricoles existantes;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 12 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de recommander, selon les critères de la CPTAQ, d'autoriser la demande de messieurs Sylvain, Luc et Michel Martel adressée à la CPTAQ. Ladite demande étant à l'effet d'obtenir le renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une sablière en zonage agricole sur les lots 4 009 690 et 4 009 691.

ADOPTÉE

584-2019 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ : LOTS 4 009 664, 4 009 681 ET 4 010 464, RUE LAURIER**

ATTENDU la demande de monsieur Jean-Paul Beaumont adressée auprès de la CPTAQ aux fins d'obtenir l'autorisation d'aliéner le lot 4 009 664 à sa fille, madame Céline Beaumont, et les lots 4 009 681 et 4 010 464 à un éventuel acheteur;

ATTENDU que la demande est conforme au Règlement de zonage numéro 1259-2014 de la municipalité;

ATTENDU que l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs supplémentaires aux activités agricoles existantes;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 13 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de recommander à la CPTAQ d'accorder, selon les critères de la loi, à monsieur Jean-Paul Beaumont, l'autorisation d'aliéner le lot 4 009 664 à sa fille madame Céline Beaumont et les lots 4 009 681 et 4 010 464 à un éventuel acheteur.

ADOPTÉE

585-2019 **DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4733, ROUTE DE FOSSAMBAULT, LOCAL 400**

ATTENDU la demande de permis d'enseignes déposée par madame Karine Dubé pour DUBK Design pour le 4733, route de Fossambault, local 400;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 12 novembre 2019;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 65-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables;

ATTENDU que si des lumières sont installées pour éclairer les enseignes, elles seront de couleur « blanc chaud »;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 13 novembre 2019;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de délivrer le permis d'enseignes à madame Karine Dubé pour DUBK Design pour les enseignes au 4733, route de Fossambault, local 400.

ADOPTÉE

586-2019

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : 199, RUE EDWARD-ASSH

ATTENDU la demande de permis de construction d'un bâtiment principal déposée par monsieur Steve Plamondon pour Gestion Lortie 2.0 inc. pour le 199, rue Edward-Assh;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 83-I, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 12 novembre 2019;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 13 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de délivrer le permis de construction à monsieur Steve Plamondon pour Gestion Lortie 2.0 inc. pour le 199, rue Edward-Assh.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Nicolas Vincent.

587-2019

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : IMPLANTATION D'UN ABRI D'AUTO AU 2, RUE GARBIN

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Nicolas Vincent à l'effet d'implanter un abri d'auto au 2, rue du Garbin;

ATTENDU que le Règlement de zonage numéro 1259-2014 précise à l'article 7.2.1.2.3 que la marge latérale minimale prévue à la zone 53-H, qui est de 2 mètres, doit être respectée alors que l'implantation souhaitée est de 1,0 mètre;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que le fait que l'abri d'auto soit ouvert diminue l'impression de lourdeur vis-à-vis le terrain du voisin immédiat;

ATTENDU que selon monsieur Vincent, le voisin situé au 25, rue Coloniale (voisin immédiat) n'y voit pas d'inconvénient;

ATTENDU que la demande est mineure puisqu'elle porte sur 1 mètre pour l'implantation de l'abri d'auto, incluant le débord de toit;

ATTENDU, qu'après analyse, la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-82-2019;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 13 novembre 2019;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'accorder la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Nicolas Vincent pour implanter un abri d'auto à 1 mètre de la ligne de lot, incluant le débord de toit, situé au 2, rue du Garbin.

ADOPTÉE

588-2019 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 3908-3914, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne au 3908-3914, route de Fossambault, en date du 9 septembre 2019;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 90-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 12 novembre 2019;

ATTENDU que la lumière de l'enseigne sera de couleur « blanc chaud »;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 15 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de délivrer le permis d'enseigne à monsieur Steve Plamondon pour Gestion PLAM 2010 inc. pour l'installation d'une enseigne située au 3908-3914, route de Fossambault.

ADOPTÉE

589-2019 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION SANS AGRANDISSEMENT : 4733, ROUTE DE FOSSAMBAULT, LOCAL 400

ATTENDU la demande de permis de construction au 4733, route de Fossambault, local 400, en date du 22 octobre 2019;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 65-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 12 novembre 2019;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 15 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de délivrer le permis de rénovation sans agrandissement à madame Karine Dubé pour DUBK Design pour le 4733, route de Fossambault, local 400.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

590-2019 AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 7 : CONSTRUCTION D'UN 5E ÉTANG AÉRÉ

ATTENDU la construction d'un 5^e étang aéré;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 8 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 7 à Les Consultants Mario Cossette inc. au montant de 16 703,19 \$ relativement aux travaux de construction du 5^e étang aéré. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 octobre 2019, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 6.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1423-2018.

ADOPTÉE

591-2019

RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX : CONSTRUCTION D'UN 5E ÉTANG AÉRÉ ET AJOUT D'UN DÉGRILLEUR

ATTENDU qu'il y aurait lieu de procéder à la réception provisoire du projet de construction d'un 5^e étang aéré et ajout d'un dégrilleur;

ATTENDU que les travaux prévus aux documents contractuels et faisant partie de la présente réception des travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU que les ouvrages sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 14 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de procéder à la réception provisoire du projet de construction d'un 5^e étang aéré et ajout d'un dégrilleur exécuté par Les Consultants Mario Cossette inc. en date du 14 novembre 2019.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le chargé de projet Simon Mundviller à signer le certificat de réception provisoire.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

592-2019

AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 1 : AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL ET DES BUREAUX DU SERVICE DES SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'aménagement de la salle du conseil et des bureaux du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Gilles Laflamme, architecte, de la firme Gilles Laflamme architecte inc., en date du 8 novembre 2019;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 13 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 1 à Lévesque et Associés Construction inc. au montant de 57 605,96 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 octobre 2019, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1471-2019.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

593-2019 AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 1 : RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL — PHASE 2

ATTENDU le projet de réfection de la toiture du garage municipal — phase 2;

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Gilles Laflamme, architecte, de la firme Gilles Laflamme architecte inc., en date du 9 octobre 2019;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 20 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 1 à la compagnie Construction Côté et fils inc. au montant de 12 458,18 \$ relativement au projet de réfection de la toiture du garage municipal phase 2. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 1^{er} octobre 2019, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement 1478-2019, sous-projet 02.

ADOPTÉE

594-2019 AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2 : RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL - PHASE 2

ATTENDU le projet de réfection de la toiture du garage municipal — phase 2;

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Marie-Ève Renaud, architecte, de la firme Gilles Laflamme architecte inc., en date du 4 novembre 2019;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 20 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 2 à la compagnie Construction Côté et fils inc. au montant de 161 233,87 \$ relativement au projet de réfection de la toiture du garage municipal phase 2. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 1^{er} novembre 2019, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement 1478-2019, sous-projet 02.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

595-2019 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 368-2019 : OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN RÉSERVOIR D'EAU (BORNE SÈCHE)

ATTENDU la résolution numéro 368-2019 adoptée à la séance du 25 juin 2019 concernant l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un réservoir d'eau (borne sèche);

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 368-2019 pour établir le coût d'achat d'un réservoir d'eau (borne sèche) à 23 020 \$, plus taxes;

ATTENDU qu'il y a une augmentation du coût d'achat;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 30 octobre 2019;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 368-2019 pour établir le coût d'achat d'un réservoir d'eau (borne sèche) à 23 020 \$, plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1459-2019, poste budgétaire 23-020-00-725 (Acquisition de machinerie et équipements).

ADOPTÉE

596-2019

ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que les villes ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier reconnaît que la ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU que le conseil municipal comprend l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU que les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan municipal de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

ATTENDU que les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph ont signé une entente intermunicipale en sécurité civile, en juillet 2019;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 30 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter le plan municipal de sécurité civile de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan municipal de sécurité civile.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que cette résolution abroge tout plan municipal de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

597-2019

ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN POMPIER-PREMIER RÉPONDANT SUITE À UNE PÉRIODE DE PROBATION

ATTENDU que monsieur Raphaël Caron, pompier-premier répondant au sein du Service de protection contre les incendies a terminé sa période probatoire;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

ATTENDU que l'état-major est satisfait de ses services et recommande de mettre fin à la période de probation et de le nommer à titre de pompier-premier répondant;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 14 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de nommer monsieur Raphaël Caron à titre de pompier-premier répondant, à temps partiel, pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le pompier-premier répondant embauché en vertu de la présente résolution soit rémunéré aux taux horaires prévus au contrat de travail des pompiers-premiers répondants à temps partiel.

IL EST ENFIN RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes de salaires pompier-premier répondant à temps partiel.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

598-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT : ENTENTE INTERMUNICIPALE VILLE DE PONT-ROUGE POUR LA GYMNASTIQUE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a un protocole d'entente avec la Ville de Pont-Rouge pour les activités de gymnastique dispensées par le Club ActiGym;

ATTENDU que selon cette entente, la Ville défraie les coûts de non-résidents;

ATTENDU la facture reçue concernant les inscriptions de l'année 2019;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 15 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement au Club ActiGym d'un montant de 4 415,60 \$ dans le cadre de l'entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge pour la gymnastique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste numéro 02-701-27-447 (Entente gymnastique Pont-Rouge).

ADOPTÉE

599-2019

ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS : BILLETTERIE ET ATELIER PARC DE GLISSE DU GRAND-HÉRON

ATTENDU qu'un concours a été affiché pour les emplois occasionnels pour la billetterie et l'atelier du Parc de glisse du Grand-Héron;

ATTENDU que les candidats ont été rencontrés en entrevue;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 18 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser l'engagement des personnes suivantes en tant qu'employés occasionnels pour la billetterie et l'atelier du Parc de glisse du Grand-Héron :

En tant que chef d'équipe et préposé à l'atelier : Dominique Sauvé.

En tant que préposés à la billetterie et/ou à l'atelier : Cécile Mora, Alain Pons, Félix-Antoine Laprise, Pierre Lachance, Hélène Tremblay, Rémi Rousseau, Cassandra Turcotte, Martine Beaupré, Mélissa Turcotte et Cédric Jean.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Tous les employés seront rémunérés à l'échelon 1 de la nouvelle grille salariale adoptée par la résolution numéro 575-2019.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires 02-701-31-141 (Salaire billetterie) et 02-701-32-141 (Salaire atelier), après des virements de 1 480,00 \$ du poste 02-701-52-522 (Matériel soccer) et de 170,00 \$ du poste 02-701-55-649 (Matériel tennis et volleyball).

ADOPTÉE

600-2019 AUTORISATION DE PAIEMENT : ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS

ATTENDU que ce conseil a adopté le règlement d'emprunt numéro 1465-2019 pour des travaux d'éclairage des terrains de tennis et de balle;

ATTENDU qu'un contrat a été octroyé à la compagnie Wesco Distribution par la résolution numéro 264-2019;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 18 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement à la compagnie Wesco Distribution d'un montant de 11 140,00 \$, plus taxes, pour la fourniture d'équipement pour l'éclairage des terrains de tennis.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt 1465-2019.

ADOPTÉE

601-2019 AUTORISATION DE DÉPENSE : SPECTACLE DE MADAME GUYLAINE TANGUAY

ATTENDU que le site du Rodéo offre, depuis cette année, une section de festivités dont l'accès est gratuit;

ATTENDU que le chapiteau, où se déroule les spectacles, fait partie de cette zone;

ATTENDU qu'une demande de subvention a été déposée à Hydro-Québec pour la programmation des spectacles 2020 par l'organisme Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que la réservation de l'artiste doit être effectuée avant d'avoir la réponse à la demande de subvention;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 18 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'une subvention de 12 600,00 \$, à Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, pour le cachet d'artiste de madame Guylaine Tanguay pour un spectacle, le samedi 27 juin 2020.

Il est entendu que l'organisme Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier remboursera à la Ville tout montant reçu dans le cadre de la demande de subvention déjà produite à Hydro-Québec.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-701-69-447 (Animation autres événements).

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

602-2019 **AUTORISATION DE DÉPENSE : SYSTÈME DE CONTRÔLE DU SYSTÈME DE SON DU PAVILLON DESJARDINS**

ATTENDU que le Plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 a été adopté par le conseil municipal, le 4 novembre 2019;

ATTENDU que le projet numéro 4, de l'année 2020, prévoit l'achat et l'installation d'un système de contrôle pour le système de son du Pavillon Desjardins;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 18 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 5 525,00 \$, plus taxes, pour l'achat et l'installation d'un système de contrôle pour le système de son du Pavillon Desjardins, tel que prévu au projet numéro 4 du Plan triennal d'immobilisations, pour l'année 2020.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du fonds de roulement, remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE

TRANSPORT

603-2019 **AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 6 : RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER ET DE LA RUE VANIER**

ATTENDU le projet de réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier;

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Samuel Brochu, ingénieur, de la firme WSP, en date du 30 octobre 2019;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 11 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 6 à la compagnie Excavation Tourigny inc. au montant de 692 002,71 \$ relativement aux travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 octobre 2019, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

La part à rembourser par le MTQ pour ce paiement est établi à 334 852,14 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 5.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1432-2018.

ADOPTÉE

604-2019 **EMBAUCHE D'UN PATROUILLEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher monsieur Benoit Drolet au poste de patrouilleur au Service des travaux publics;

ATTENDU que le salaire s'élève à 3 190,36 \$ pour l'année 2019;

ATTENDU que le salaire pour 2020 est à prévoir au budget d'opération 2020;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur adjoint aux Travaux publics Pierre Roy, en date du 19 novembre 2019;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Benoit Drolet comme patrouilleur au Service des travaux publics. Le salaire 2019-2020 est indexé de 1,5 % par rapport au salaire 2018-2019.

ADOPTÉE

605-2019

EMBAUCHE DE 2 EMPLOYÉS RÉGULIERS ET OUVERTURE D'UN CONCOURS

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'employés pour combler les besoins du Service des travaux publics à la division Parcs et bâtiments et pour pallier la démission d'un employé à la division Transports;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 20 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de nommer monsieur Vincent Baril au poste de journalier spécialisé régulier, division Transports, à l'échelon 3 de la grille salariale en vigueur à partir du lundi 2 décembre 2019.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer monsieur Serge Auclair au poste de journalier spécialisé régulier, division Parcs et bâtiments, à l'échelon 8 de la grille salariale en vigueur à partir du lundi 18 novembre 2019.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la tenue d'un concours pour l'embauche d'un journalier spécialisé occasionnel.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

606-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de clore la séance du 25 novembre 2019.

L'assemblée est levée à 20 h 14.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER